

PHYTOTHÉRAPIE AU MAROC : ENTRE SCIENCE ET CHARLATANISME

D'un point de vue étymologique, la phytothérapie est la "thérapie par le végétal ou par le monde végétal", mais aujourd'hui la phytothérapie est davantage considérée comme étant la thérapie par les plantes.

On distingue la pratique traditionnelle de la phytothérapie qui utilise les plantes médicinales en l'état ou séchées, et la phytothérapie moderne qui fait appel à des phytomédicaments fabriqués à partir de principes actifs extraits de ces plantes. L'utilisation de ces derniers est souvent soumise à une réglementation qui peut changer d'un pays à un autre. Généralement, leur commercialisation est conditionnée par l'obtention d'une autorisation de mise sur le marché.

L'Homme a toujours eu recours aux plantes pour se soigner et lutter contre les maladies. Dans toutes les civilisations anciennes et dans tous les continents, on retrouve des traces de cette utilisation.

Si dans certains pays, la phytothérapie est restée prédominante, c'est notamment le cas en Chine, d'autres pays, en revanche, ont vu l'usage de cette médecine reculer au profit de la médecine moderne. C'est le cas des pays occidentaux où la phytothérapie a été reléguée au rang de médecine alternative. Mais, depuis les années 90, on assiste à un regain d'intérêt pour cette médecine. Les nouveaux adeptes de la phytothérapie pensent souvent que les plantes sont une alternative «douce» aux médicaments allopathiques. Ils ignorent souvent que surdosées, les substances actives des plantes médicinales peuvent être à l'origine d'effets indésirables parfois sévères ; qu'associées entre elles ou avec certains médicaments, elles peuvent être à l'origine d'interactions toxiques et qu'administrées chez des personnes souffrant de certaines maladies, elles pourraient aggraver leur état de santé.

Au Maroc, la médecine traditionnelle dont l'usage des plantes est une des composantes majeures, est millénaire et existait bien avant l'arrivée des Arabes. Elle a atteint son apogée du temps de Avenzoar, Averroès, Ibn Tofail, etc. Elle fut enseignée à l'Université d'El Qarouyne à Fès du VIII au XIII^{ème} siècle.

À l'instar des autres pays, le Maroc connaît aussi un regain d'intérêt pour la phytothérapie. Malheureusement, cet enthousiasme ne se fait pas sans quelques heurts et dépassements et il pose un certain nombre de problématiques.

Tout d'abord, en l'absence d'un circuit de distribution garantissant la qualité de ces produits sensibles et sans l'adoption de normes de qualité, les produits proposés sur le marché marocain ont une qualité très variable. De même, le niveau de connaissance et de compétence des personnes qui vendent ces plantes (Âaraga, âchaba et âatara) laisse aujourd'hui à désirer, car quiconque peut ouvrir une boutique et y proposer des produits de phytothérapie.

Un phénomène de société contribue grandement aujourd'hui à cet engouement sans précédent pour les plantes. Il s'agit du foisonnement des émissions radiophoniques très populaires consacrées à la «phytothérapie». Certaines de ces émissions induisent les citoyens en erreur et peuvent être directement ou indirectement à l'origine de graves intoxications. À ce propos, le Centre antipoison et de pharmacovigilance du Maroc (CAPM), dont les experts assistent à une augmentation exponentielle des intoxications par les plantes, considère dans sa revue de «toxicologie» du 4^{ème} trimestre 2013, que ces émissions rentrent dans le cadre de l'exercice illégal de la médecine et mettent la santé des patients en péril. Le ministre de la santé a également saisi la HACA (Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle) dans ce sens.

Au vu de toutes ces problématiques, le pharmacien pourrait jouer un rôle capital en contribuant à une utilisation sécurisée des plantes médicinales. Seulement, celui-ci brille aujourd'hui par sa discrétion, alors qu'il est le plus habilité et le mieux formé pour s'accaparer ce pan de la pharmacie qui doit lui revenir.

Pour essayer de répondre à toutes ces questions, nous avons consacré le 5^{ème} numéro d'Infosanté à la phytothérapie. Nous avons interviewé plusieurs spécialistes dans le domaine, notamment l'une des sommités de la phytothérapie au Maghreb et en Afrique: le Professeur Jamal Bellakhder. Nous avons aussi interviewé M. Hassan Imounachen, pharmacien d'officine et chercheur à la faculté des sciences d'Oujda. L'aspect législatif est abordé par Mohamed Meiouet, pharmacien-juriste et membre de notre



La phytothérapie, un secteur à reconquérir

Interview du Pr. JAMAL BELLAKHDAR

Propos recueillis par Imounachen Zitouni

Rédaction Infosanté : Pouvez-vous nous parler de votre parcours ?

Réponse du Pr. Jamal Bellakhdar

J'ai fait mes études de pharmacie à Toulouse. En 1969, j'ai obtenu mon diplôme de pharmacien. Je suis alors rentré au pays, où j'ai occupé tout de suite la fonction de chef du Laboratoire de Toxicologie et de Recherches Médico-légales à l'Institut National d'Hygiène.

En 1979, j'ai ouvert ma pharmacie à Rabat, en même temps que je continuais d'assurer l'encadrement de recherches et des suivis d'études doctorales à la Faculté des sciences, à la Faculté de médecine et à l'IAV (Institut Agronomique et Vétérinaire).

Je me suis également impliqué dans la création du secteur pharmaceutique coopératif (du moins l'était-il au départ) dont la vocation était d'améliorer la distribution et l'accès au médicament, puisque je suis l'un des membres fondateurs des Sopha et de Promopharm. J'ai aussi participé à la restructuration et aux actions des organismes professionnels de pharmaciens.

Pendant tout ce temps-là, parallèlement à mes activités publiques, j'ai continué, à titre personnel, à mener des recherches sur la pharmacopée traditionnelle marocaine.

En 1992, contraint de m'expatrier pour des raisons personnelles, j'ai rejoint en qualité de chercheur le

Centre des Sciences de l'Environnement et l'Institut Européen d'Écologie à Metz (France), et j'en ai profité pour passer mon doctorat en Ethnobotanique.

En 2007, j'ai choisi de revenir au Maroc pour y reprendre mes activités professionnelles et scientifiques.

Je travaille actuellement sur différents projets en rapport avec le monde végétal, l'écologie et le développement durable, notamment un grand projet de l'Agence du Sud portant sur la valorisation le patrimoine Ouest Saharien. Ce travail se concrétisera par la publication d'un livre sur les ressources naturelles et patrimoniales du Maroc ouest-saharien. Cet ouvrage sera édité en 4 tomes : Géographie/ Histoire/ Économie et Sociologie/ Anthropologie, à paraître durant le premier semestre 2015.

Où est ce que l'usage des plantes médicinales trouve-t-il son origine au Maroc ?

C'est difficile d'en parler en quelques minutes, tellement il y a de choses à dire sur le sujet. Pour faire court, je dirais que la médecine traditionnelle marocaine trouve ses racines dans la médecine arabe classique, à laquelle se sont ajoutés des innovations produites localement par les populations. On peut dire que c'est sur cette base que la médecine traditionnelle s'est constituée au Maroc.

Et l'apport berbère ?

Bien sûr qu'il y a eu un apport berbère ! Même si son fond doctrinaire est arabe, la médecine traditionnelle marocaine est bien entendu organiquement

arabo-berbère dans sa constitution. Les 2 ethnies ont contribué à l'égalité à l'émergence du savoir thérapeutique maghrébin, avec également une contribution africaine, juive et andalouse.

Qu'en est-il aujourd'hui de cette médecine traditionnelle ? Que devons-nous en faire ?

La médecine traditionnelle marocaine a précédé la médecine moderne. Elle est plus ancienne qu'elle et ce statut d'antériorité lui donne une légitimité et le droit de continuer d'exister. Je rappelle cela parce qu'une grande question se pose avec insistance aujourd'hui : pourquoi ne réglementerait-on pas la médecine traditionnelle ?

À cette question, je réponds ceci : d'abord cette médecine a le droit d'exister en tant qu'héritière de la médecine arabe ancienne ; ensuite, cette médecine assure encore des prestations, notamment dans les zones rurales là où l'offre actuelle en soins ne répond pas à tous les besoins. Elle n'est donc la concurrente de personne et le discours selon lequel ces herboristes sont inutiles, voire même nuisibles, au prétexte que nous avons aujourd'hui assez de médecins et de pharmaciens, ne tient pas la route. Toutes les enquêtes montrent que toute une frange de la population continue d'avoir recours à la pharmacopée traditionnelle pour des

raisons économiques ou culturelles.

D'autre part, cette médecine traditionnelle, elle même, peut évoluer. Dans beaucoup de pays de tradition médicale arabo-islamique, le secteur de l'herboristerie traditionnelle

“ Le discours selon lequel ces herboristes sont inutiles, voire même nuisibles, au prétexte que nous avons aujourd'hui assez de médecins et de pharmaciens, ne tient pas la route...” ”

s'est modernisé. C'est le cas de l'Indonésie, de la Malaisie et de l'Égypte, de la Syrie où les officines d'herboristerie sont tenues désormais par des pharmaciens diplômés. Le secteur moderne étant saturé, beaucoup de pharmaciens se sont reconvertis dans le segment traditionnel du médicament. Leur arrivée dans ce secteur, a permis de rationaliser cette pratique.

L'évolution que suivra le Maroc sera, sans doute, identique. D'ailleurs, on voit déjà des pharmaciens se spécialiser dans les domaines de la parapharmacie, de la diététique, du bien-être, etc.

Pour résumer, je dirais qu'au lieu d'interdire et de légiférer, sans autre résultat que de créer un vaste champ de non-droit qui ne sera pas déserté pour autant par les gens, il vaut mieux laisser les choses évoluer naturellement.

Comment jugez-vous l'évolution de l'usage des plantes médicinales au Maroc ?

La médecine traditionnelle au Maroc connaît deux types d'évolution : La première évolution est positive. En effet, les vrais herboristes de métier ont, pour la plupart, arrêté d'eux-mêmes de vendre certains produits toxiques, comme les dérivés de l'arsenic ou le chardon à glu (*Atractylis gummifera*, addad), et ceux qui continuent à vendre ce dernier, attirent l'attention des acheteurs sur son usage strictement externe en raison de sa toxicité.

La seconde évolution, négative, est la grande pression qui commence à s'exercer sur certaines plantes. En effet, autrefois, quand l'herboriste avait besoin d'une plante, il allait la récolter lui-même, puis la séchait et la conditionnait avant de l'écouler dans son échoppe. De plus, il ne pouvait se rendre partout et ne pouvait ramener chaque fois que des quantités réduites.

Ce travail fastidieux était en soi un facteur limitant qui régionalisait l'utilisation des plantes et permettait en même temps de réduire les dommages apportés à la biodiversité. Aujourd'hui, l'herboriste ne fait plus ce travail. C'est le grossiste qui procède aux récoltes et les lui livre dans son échoppe. Il suffit aujourd'hui de payer pour avoir tout ce qu'on veut. Cette marchandisation de la plante médicinale porte une atteinte à la biodiversité, mais aussi à la transmission du savoir, car la facilité de ravitaillement facilite le travail aux charlatans et ouvre la porte à toutes les dérives commerciales.

Pouvez-vous nous dire un peu plus sur l'atteinte à la biodiversité au niveau mondial ?

La phytothérapie moderne fait appel pour une grande part à des plantes cultivées car elle a besoin d'une qualité reproductible, ce que l'on n'a pas avec les plantes sauvages. Ce n'est donc pas elle qui représente le plus grand danger pour la biodiversité.

À travers le monde, certaines médecines traditionnelles exercent une pression très forte sur de nombreuses espèces, qui se sont aujourd'hui raréfiées. Pour illustrer ce point, je citerai l'exemple de la médecine traditionnelle chinoise qui a recours à beaucoup de produits provenant d'espèces rares : cornes de rhinocéros, nids d'hirondelle, etc. Le préjudice de cette médecine était limité quand la population chinoise ne dépassait pas 120 millions d'habitants, ce qui était le cas au XVe siècle, à l'époque où cette médecine a achevé de se constituer. Maintenant qu'ils sont plus d'un milliard et qu'en plus leur médecine s'exporte, cette pression sur les espèces rares chinoises est devenue tellement forte que même des associations chinoises confucianistes, autrement dit traditionalistes, se sont élevées contre le maintien de l'usage de ces espèces rares.

On peut citer aussi le phénomène des nouveaux riches qui ont les moyens de tout acheter. Ces nouveaux milliardaires des pays émergents dont beaucoup sont restés attachés à leurs traditions, ont la possibilité d'acheter, à n'importe quel prix, des remèdes provenant d'espèces animales ou végétales protégées dont le commerce est mondialement prohibé : musc chevrotain, hippocampes, verge de tigre, etc. De ce fait, ils participent grandement à entretenir un marché clandestin de ces produits.

On a longtemps pensé que la société industrielle seule détruisait la biodiversité, mais les sociétés traditionnelles participent de plus en plus à cette destruction.

Au Maroc, qu'en est-il de la qualité des produits de phytothérapie ?

Par le passé, le savoir se transmettait de maître à apprenti, alors qu'aujourd'hui n'importe qui peut ouvrir une échoppe de plantes médicinales. La conséquence en fût le développement du charlatanisme. Même quand il s'agit de produits qui ont toute l'allure de la phytothérapie moderne. À titre d'exemple, ce que vendent les herboristes sous le nom d'huile de jojoba, huile de nigelle ou d'huile de bourrache ne sont en réalité que de mauvais oléats (1) qui ne contiennent que les quantités infimes de l'huile indiquée sur l'étiquette. C'est le cas aussi très souvent de « l'huile d'avocat » qui n'est pas une huile pure, mais une huile alimentaire avec quelques gouttes d'huile d'avocat.

Beaucoup d'autres huiles essentielles retrouvées dans le commerce sont synthétiques. Ce qui est vendu comme l'huile essentielle de rose par exemple, c'est une H.E. artificielle (un mélange de géraniol-citronellol-linalol synthétiques) ou de l'huile essentielle de *Geranium rosat*, qui tiennent lieu d'H.E. de rose bon marché.

Au final, la marchandisation tous azimuts, que connaît la phytothérapie a provoqué une multiplication des dérapages réduisant l'offre à des produits de mauvaise qualité.



(1) Un oléat est une macération d'une plante dans une huile ou la dissolution d'une substance (huile grasse coûteuse, huile essentielle, produit chimique) dans une huile (Extraction par l'huile).

Comment expliquez-vous l'engouement actuel pour la phytothérapie?

Je voudrais rappeler que pour la population rurale, on ne peut pas parler d'engouement mais de nécessité.

Pour le reste, cet engouement est une réaction à la chimiothérapie débridée et à la société de consommation. Ce phénomène, qui a commencé en Europe, s'inscrit dans le cadre de l'essor que connaît aujourd'hui la pensée écologique qui se présente avec de multiples facettes : Manger sainement, respecter la nature, économiser l'énergie, pratiquer le sport, voyager de manière éthique, réduire le volume des déchets et les recycler, etc. Ce qui est plutôt une bonne chose.

Le pharmacien marocain joue-t-il le rôle qu'il devrait vis à vis de la phytothérapie ?

Les pharmaciens ont le bagage intellectuel pour pouvoir conseiller les plantes.

À la fin de leur cursus, ils devraient connaître très bien une liste de 100 à 150 plantes de base. En revanche, ce qu'on peut constater c'est que le pharmacien marocain n'a qu'une formation théorique en phytothérapie. Généralement, il ne connaît pas la plante sur le terrain ! Et là, il serait souhaitable qu'il s'y mette en suivant des formations de manière autodidactique.

Qu'en est-il du circuit de distribution des plantes médicinales au Maroc?

Il faut absolument le revoir ! Il n'est pas organisé sur des bases scientifiques. Quelqu'un qui voudrait se lancer honnêtement dans ce domaine sera obligé d'importer ses plantes de France. Car, en France, quand on lui vend du thym, celui-ci sera botaniquement bien identifié et il saura s'il a acheté *Thymus vulgaris*, ou *Thymus serpyllum*. Au Maroc on vous dira c'est du zaater, de la zitra ou du tazukennit, or nous avons au moins trente espèces de thym, d'origan et de sarriettes qui portent ces noms de manière permutable ! et pas seulement du thym ! On va même aujourd'hui plus loin dans la précision en aromathérapie : on ne se contente pas du nom du genre et du nom d'espèce, mais on donne aussi le chimiotype principal.

La rigueur est exigée de plus en plus dans la phytothérapie. Si on prend le cas du romarin par exemple, les différentes espèces ne sont pas toutes actives dans les mêmes indications : il y a des romarins à cinéol et des romarins à verbénone dont le champ d'activité n'est pas le même.

Nous devons suivre de très près cette évolution pour répondre convenablement à la demande et exercer le métier de manière très professionnelle.

Comment faire alors?

Honnêtement, c'est aux pharmaciens de prendre l'initiative.

Aujourd'hui, la situation économique des pharmaciens est un peu délicate et la phytothérapie représente un marché à prendre. La récolte des plantes médicinales, la distillation des huiles essentielles et la vente des plantes médicinales sont l'affaire des pharmaciens.

Avec eux, les produits seraient mieux conditionnés, les effets secondaires mieux maîtrisés et les risques d'intoxication évités.

“ ...La récolte des plantes médicinales, la distillation des huiles essentielles et la vente des plantes médicinales sont l'affaire des pharmaciens. Avec eux, les produits seraient mieux conditionnés, les effets indésirables mieux maîtrisés et les risques d'intoxication évités...”

”

Peut-on dire sans sombrer dans le

chauvinisme que la flore marocaine est une vraie richesse nationale?

On peut le dire haut et fort, car c'est un fait !

Le Maroc est un carrefour géographique où coexistent tous les types de climats : méditerranéen, saharien, alpin montagnard et aride, on y trouve aussi des niveaux de pluviométrie très variables, tout cela étant favorable bien entendu au développement d'une flore diversifiée avec un taux d'endémisme végétal régional élevé.

Le climat tempéré qui règne chez nous a aussi permis l'acclimatation de très nombreuses plantes étrangères.



Photo - A. Derraji - Droits réservés

Préparation artisanale de l'huile d'argan dans la région d'Agadir

De plus, le Maroc a toujours été un carrefour humain qui a accueilli des populations d'origine diverses venues avec leurs traditions et leurs savoirs ethnobotaniques. Aujourd'hui, on compte environ 4200 espèces et sous-espèces végétales au Maroc. Ce qui représente un patrimoine naturel important.

Que pensez-vous des émissions radio qui traitent de la phytothérapie et dont certaines dérapent ?

On se braque beaucoup sur la radio, mais il y a aussi la presse écrite qui aborde la phytothérapie avec plus ou moins de succès et souvent de manière superficielle ou sensationnaliste (vertus "miraculeuses" des plantes, guérisons surprenantes) ou l'on mélange sans distinction le scientifique, le sacré, le magique Et la simple rumeur « il paraît que telle plante ... » suffit pour que les malades se ruent sur elle.

Concernant la radio, ces émissions sont tellement populaires qu'on a laissé parler tout le monde, en pensant bien faire. Pourquoi pas si les personnes qui conseillent sont compétentes! Au fait, la vraie question qu'on doit se poser est la suivante : pourquoi les pharmaciens n'iraient pas à la radio au lieu de laisser les autres faire ?

Je trouve, en effet, qu'on ne nous utilise pas assez, vu nos compétences. En Tunisie par exemple, les pharmaciens sont sollicités pour donner des cours de sciences naturelles dans les collèges, pour participer à des campagnes de sensibilisation et de vulgarisation, etc. Cela valorise la profession.

Au Maroc, il y a de bonnes volontés individuelles mais il faut qu'elles s'organisent.

Le pharmacien marocain traîne une mauvaise image, non justifiée. On a servi de bouc émissaire et on doit tout faire pour corriger cette injustice.

Que faire pour prévenir les intoxications dont le nombre ne cesse d'augmenter?

Je voudrais rappeler à ce sujet que le Centre Antipoison Marocain (CAPM) publie déjà une revue qui informe sur les plantes toxiques.

Aujourd'hui, il suffit qu'un «charlatan» lance une rumeur par rapport à une plante pour que les gens se jettent dessus. C'est notamment vraie pour les malades qui ont des pathologies chroniques ou incurables, qui sont donc sensibles à tout espoir de guérison ou de rémission de leur mal et qui, en désespoir de cause, peuvent avoir tendance à tout essayer, en se disant : on ne sait jamais

Les pouvoirs publics doivent veiller à sensibiliser les gens aux dangers du mésusage de certaines plantes. Ils doivent par exemple, placarder des affiches dans les centres de santé, les écoles, les caïdats, les mairies, avec les photos des plantes toxiques et des messages de mise en garde.

Il faut aussi que les pharmaciens prennent l'initiative d'entrer en contact avec les responsables de programmation des différentes chaînes de radio et télévision pour leur expliquer que les pharmaciens ont la compétence pour animer ce genre d'émissions et le faire sur des bases sérieuses.



Photo - A. Derraj - Droits réservés

QUESTIONS INATTENDUES

Vous êtes un fin connaisseur des plantes et vous côtoyez le monde végétal de très près depuis toujours, comment percevez-vous les plantes?

D'abord, les plantes sont des êtres vivants. Elles nous accompagnent dans notre existence. Elles nous aident à nous nourrir et à nous soigner. Les animaux dont nous tirons profit se nourrissent aussi des plantes.

Les plantes nous permettent de préserver un environnement sans lequel il n'y aura pas de vie sur terre. Le végétal doit, donc, être préservé autant que l'animal.

Le problème est que les humains n'ont pas la même sensibilité vis-à-vis des plantes que vis-à-vis des animaux. On a plus tendance à vouloir préserver un panda, un ours blanc ou un dauphin parce qu'ils nous renvoient à des images glamour, une aura que n'ont malheureusement pas les plantes dans l'opinion publique, car elles ne font pas l'objet de la même médiatisation.

C'est peut être tout simplement parce que les animaux nous ressemblent un peu plus ?

Oui, c'est vrai que nous percevons un peu les animaux comme nos cousins. Mais pas tous. La preuve est que personne ne se préoccupe du sort des vers de terre ou des cafards (rires). On s'émeut souvent pour des animaux mignons. D'ailleurs, avez-vous déjà entendu parler d'une association de protection des cafards ? Évidemment que non (rires).

De plus, les plantes menacées de disparition ne sont pas forcément les plus belles. Qui s'émouvra pour un petit chardon menacé de disparition ?

À t-on la preuve que Socrate est mort empoisonné par la ciguë ?

Il n'y a pas de doute là dessus. Les symptômes décrits dans la littérature correspondent bien à une intoxication par la ciguë. Socrate a choisi cette plante parce qu'elle permet de rester conscient jusqu'au bout.

Les plantes qui sont des remèdes peuvent donc être des poisons, un petit mot là dessus?

Ce que je peux dire sur le sujet est que chaque peuple a son propre poison. Au Maroc, on utilisait le chardon à glu, les Ottomans, les dérivés de l'Arsenic, en Amérique du sud on se servait de plantes à curares, à Rome on utilisait la ciguë et l'hellebore et en Afrique des plantes à alcaloïdes, Acokanthera ou Strophanthus.

Rappelons à propos de poisons et de toxiques, que

Moulay Idriss 1er est mort empoisonné sur ordre du khalife Haroun Er-Rachid qui voyait en lui un concurrent potentiel en raison de la légitimité que lui conférait sa qualité de descendant du Prophète. Il chargea de cette besogne l'un de ses agents qui répondait au nom de Chammakh. Arrivé au Maroc, ce dernier parvint à acquérir la confiance d'Idriss 1er et resta dans son entourage en attendant le moment favorable pour mettre son projet à exécution. Cette occasion lui fut donnée un jour qu'Idriss 1er fut sujet à une violente rage de dents. Chammakh lui proposa alors un masticatoire (siwak) spécial, soi-disant infaillible, dans lequel il avait incorporé une substance vénéneuse.

Les khalifes Abbassides avaient en effet à leur service des empoisonneurs attitrés, et avaient l'habitude de se servir du poison comme d'une arme politique.

Tout laisse à croire que le poison utilisé était l'aconit car les symptômes de l'empoisonnement tels qu'ils nous ont été rapportés par les chroniqueurs arabes s'accordent avec le tableau clinique de l'intoxication par l'aconitine.

On attribue à la graine de nigelle (Al habba assouda) beaucoup de propriétés, qu'en est-il au juste ?

Scientifiquement parlant, elle est dangereuse, car elle est vésicante. Quand j'étais à l'institut d'hygiène, on recevait beaucoup de cas d'intoxications végétales. L'une des plus fréquentes était l'intoxication avec la nigelle. Pour confirmer cette toxicité on a étalé des graines de nigelle sur une peau de lapin soigneusement rasée, et on a constaté la formation d'une énorme vésicule sur cette peau.

Aujourd'hui, les graines de nigelle sont utilisées, à tort, pour soigner toutes les pathologies, mais la seule propriété qu'on lui reconnaît à ce jour est qu'elle est digestive. À côté de cela, elle est néphrotique! et peut avoir beaucoup d'effets néfastes.

Toutefois, utilisée à petites doses, comme quelques graines dans le pain, elle n'est pas dangereuse. Le problème est que les gens ont tendance à trop en prendre.

Une anecdote pour finir ?

Lors d'une enquête à laquelle j'ai participé au début de ma carrière dans le Gharb, où le paludisme était autrefois répandu, j'ai rencontré un fqih qui s'était spécialisé dans le traitement de cette maladie.

Son remède consistait à écrire un verset coranique sur les parois d'un bol qu'il donnait aux malades en leur demandant d'y rajouter de l'eau, de laver l'écriture avec cette eau et de la boire ensuite. Le plus étonnant dans cette affaire, c'est que cette potion faisait du bien aux malades. L'enquête a permis d'établir que l'encre utilisée par le Fqih contenait tout simplement de la nivaquine!

Herboristerie : une pratique bien enracinée et un cadre juridique en mal d'application!

Mohamed Meiouet, Docteur en pharmacie

La profession d'herboriste existe depuis les temps les plus reculés, elle constitue un démembrement de la profession de pharmacien. Son existence par le passé pouvait s'expliquer, surtout au début du XX^{ème} siècle, par le faible nombre de pharmacies qui ne répondait pas aux besoins de la population. Les pharmacies ouvertes à cette époque ne couvraient pas l'ensemble du territoire national. De plus, la nécessité sociale de l'époque matérialisée par l'état de précarité et de pauvreté, faisait de cette profession un véritable relais à la pharmacie moderne. Cependant, l'herboristerie sous sa forme traditionnelle correspond actuellement à une médecine dépassée voire précaire.

Au Maroc, au début du siècle dernier, à l'instar de la profession pharmaceutique, l'exercice de la profession d'herboriste n'était soumis à aucune restriction d'ordre réglementaire. À cette époque, le pays ne disposait en effet d'aucun texte assujettissant un tel exercice à des règles de droit. La vente des herbes médicinales aussi bien que les médicaments n'était soumise à aucune réglementation.

Le souci d'aligner la législation du protectorat sur la législation française a entraîné la mise en place dès le 19 septembre 1913 de tout un arsenal législatif et réglementaire en vue d'encadrer l'exercice de la pharmacie. Par la suite, il y a eu l'insertion dans le dahir du 12 avril 1916 relatif à l'exercice des professions médicales en général et de la pharmacie en particulier, d'une disposition prévoyant et réglementant l'existence et l'exercice de la profession d'herboriste. Depuis, cette réglementation a connu au fil des années plusieurs modifications substantielles.

Au Maroc, bien que la vente des plantes médicinales relève du monopole du pharmacien d'officine, dès lors qu'il s'agit de plantes inscrites sur les tableaux des substances vénéneuses, il n'en reste pas moins que leur distribution reste partagée entre deux circuits. Le premier est un circuit archaïque et informel, regroupant de simples vendeurs de drogues et de produits souvent toxiques, déambulant généralement de ville en ville et d'un souk hebdomadaire à un autre. Tandis que le second secteur, qui est constitué d'herboristeries modernes, a l'avantage d'être réglementé par le dahir 1-59-367 du 19 février 1960. Ce texte a régi pendant de longues années l'exercice des professions de médecin, pharmacien, chirurgien dentiste, herboriste et sage-femme. Il demeure pour l'heure actuelle, applicable pour certaines de ses dispositions aux professions de chirurgien dentiste et celle d'herboriste.

À la lecture des dispositions de ce texte, on peut retenir que les herboristes, au même titre que les pharmaciens, sont soumis aux conditions générales d'aptitude fixées par l'article premier du dahir du 19 février 1960 tel qu'il a

été modifié, et qui assujettit l'exercice de la profession d'herboriste à l'obtention d'une autorisation administrative délivrée par le secrétariat général du gouvernement aux personnes titulaires du diplôme d'herboriste valable pour l'exercice dans le pays où il a été obtenu **(1)**. Ces praticiens sont autorisés à exercer leur profession dans des magasins soumis au contrôle de l'inspection de la pharmacie. Ils peuvent se livrer à la détention et à la vente de toutes les plantes ou parties de plantes médicinales, fraîches ou sèches, à l'exception des plantes classées aux différents tableaux des substances vénéneuses prévus par le dahir du 12 Rebia II 1341 (2 décembre 1922). Il leur est par ailleurs interdit de constituer un dépôt de médicaments dans leur officine, de détenir ou de mettre en vente tout mélange de plantes, toute préparation et spécialité pharmaceutique, tout produit toxique d'origine végétale ou non et en particulier toute substance vénéneuse inscrite aux tableaux prévus par le dahir du 12 Rebia II 1341 (2 décembre 1922). **(2)**.



Calicotome spinosa

À l'examen des dispositions relatives au cadre juridique de l'herboristerie, nous pouvons d'ores et déjà émettre plusieurs interrogations quant aux conditions de son exercice au Maroc.

Les herboristeries existantes, ont-elles une autorisation délivrée en bonne et due forme par le Secrétariat Général du Gouvernement? Les professionnels exerçant au niveau de ces magasins sont-ils détenteurs d'un diplôme d'herboriste? Enfin, ces praticiens se livrent-ils à la seule détention et à la seule vente des plantes ou parties de plantes médicinales autorisées par

le Dahir* ?

En l'absence de données officielles, il est difficile de répondre aux deux premières questions et d'affirmer toutes les allégations sur la pratique de l'herboristerie moderne au Maroc. Ce que nous pouvons affirmer cependant, c'est l'absence sur le plan national d'une formation académique sanctionnée par l'obtention du diplôme d'herboriste. Ce qui laisse à supposer que les herboristes titulaires d'un titre en la matière sont en général formés à l'étranger et il est difficile de connaître les cursus suivis et la qualité de la formation au sein des pays formateurs, sachant qu'en France par exemple, sous le gouvernement de Vichy, la loi du 11 septembre 1941 avait supprimé la profession d'herboriste ainsi que l'enseignement public de celle-ci. **(3)**

S'agissant de la dernière interrogation, en revanche, la réponse est à rechercher au sein même de ces structures qui, pour la plupart, se livrent à la commercialisation de mélanges et de compositions présentées comme étant une pure production du règne végétal et présentant des vertus thérapeutiques contre des affections bien déterminées. Plus que cela, dans certaines herboristeries aménagées comme de véritables officines de pharmacie, on trouve de multiples spécialités présentées sous différentes formes galéniques, pour la plupart sous les dénominations du codex, avec une composition détaillée du poids des substances qui les composent, avec des indications thérapeutiques et une posologie bien énoncées. **(voir photo 1)**

La reprise de la définition du médicament telle que prévue par l'article premier de la loi 17-04 portant code du médicament et de la pharmacie et sa confrontation avec la situation précitée, nous renvoie à l'application des dispositions du code pour ces produits et donc une application stricte des règles relatives à l'AMM, à la fabrication, à la détention, à la dispensation et par conséquent réserver le monopole sur ces présentations aux seuls pharmaciens.

En effet, la loi 17-04 définit le médicament comme étant: « toute substance ou composition présentée comme possédant des propriétés curatives ou préventives à l'égard des maladies humaines ou animales... ». La présentation de propriétés curatives ou préventives d'un produit peuvent résulter d'indications portées sur le conditionnement de ce dernier, quand bien même ses indications peuvent être vagues. Il suffit qu'il en résulte l'annonce même discrète des propriétés curatives.

La simple indication de posologie donnant au produit « l'allure » d'un médicament, constitue en elle même un indice de la présentation de propriétés curatives ou préventives, qui accompagnée d'autres éléments permet de le qualifier de médicament. **(4)**

Les juges français inspirés de l'arrêt Van Bennekom, **(5)** se montrent de plus en plus sensibles au vocabulaire pharmaceutique employé par le fabricant, dans la mesure où la terminologie utilisée est de nature à influencer le consommateur moyen en lui laissant croire qu'il se rend acquéreur d'un produit ayant un effet curatif ou préventif à l'égard des maladies.

Cette notion de présentation, doit être généralement et dans un souci de sécurité sanitaire, liée à l'utilisation du

produit, interprétée de façon extensive, lorsqu'il s'agit d'affirmations explicites du fabricant, mais, également lorsqu'il s'agit d'une présentation implicite suggérée par l'apparence du produit lorsqu'on se trouve devant un faisceau d'indices concordants renvoyant à la notion de médicament par présentation.

Suite aux différents scandales qui ont éclaboussé la scène pharmaceutique ces dernières années, mettant en cause l'innocuité de certains médicaments, on assiste à une utilisation massive des plantes médicinales et des produits de phytothérapie. Cependant, force est de reconnaître que même quand ils sont issus uniquement de plantes naturelles, ces produits peuvent présenter une toxicité parfois plus grave et plus dangereuse que celle des substances issues de la synthèse chimique. Les risques liés à l'utilisation des plantes médicinales et des produits de phytothérapie sont amplifiés chaque fois que leur préparation, leur détention et leur dispensation ne sont pas exécutées par un professionnel de santé, diplômé, autorisé à exercer et soumis aux différents contrôles de l'inspection de la pharmacie.



Photo - A. Derraji - Droits réservés

(1) Article 1 de la loi 34-99 modifiant et complétant l'article premier du dahir 1-59-367 du 19 février 1960 portant réglementation de l'exercice des professions de médecin, pharmacien, chirurgien dentiste.

(2) Article 17 du dahir 1-59-367 précité

(3) Une proposition de loi a été déposée le 12 juillet 2011 par un groupe de sénateur visant à réhabiliter l'enseignement et la pratique de l'herboristerie. Cf proposition N°750 rectifiée d'herboriste. Sénat France.

(4) Tribunal de grande instance Grasse, 8 novembre 1972, Doc. Pharm. N° 1809

(5) Cour de Justice de la Communauté Européenne, 30 novembre 1983, Van Bennekom, Aff 227/82, Rec p 3883, conclusions. S Rozes.

PHYTOTHÉRAPIE : QUAND LES PHARMACIENS SE MOBILISENT!

Au cours de la préparation de notre dossier, nous avons eu l'honneur de nous entretenir avec plusieurs pharmaciens qui s'intéressent à la phytothérapie. Tous s'accordent à dire qu'il est désormais temps que les pharmaciens d'officine passent à l'action et prennent enfin l'initiative. Pour ces érudits, la phytothérapie devrait revenir aux pharmaciens de droit, car ils sont les plus qualifiés et les mieux outillés pour éviter les dérives et les dérapages auxquels on assiste aujourd'hui. De la distribution à la délivrance, en passant par la préparation des plantes, le conseil et la communication, le pharmacien a un rôle crucial à jouer dans ce domaine. Seulement, s'il ne prend pas ses responsabilités, d'autres, moins qualifiés, le feraient à sa place, car la nature a horreur du vide.

Parmi les initiatives louables et très pertinentes prises par les pharmaciens marocains, il y en a une qui a particulièrement attiré notre attention. À Oujda, six pharmaciens ont pris l'initiative de créer le Groupe de Recherche Ethnopharmacologie-Phytothérapie(GREP). Pour en savoir plus sur ce groupe, nous nous sommes entretenus avec son coordinateur, M. Imounachen Hassan, pharmacien et chercheur au laboratoire d'Ethnopharmacologie, à la Faculté des Sciences d'Oujda.



A PROPOS DU GREP :

Groupe de recherche ethnopharmacologie-phytothérapie, constitué en septembre 2013.

Membres :

Dr. Rachida Bahi , Hassan Imounachen, Rachid Imounachen, Nisrine Karzazi , Omar Mahmoudi , Oussama Nouar.

Avec la collaboration de : Pr. Benyouness Haloui (écologiste) et Mr. Bouayad

Coordinateur : Hassan Imounachen, pharmacien, chercheur au laboratoire d'ethnopharmacologie à la Faculté des Sciences Oujda

Rédaction Infosanté: Pourriez-vous nous présenter votre équipe et les actions que vous menez dans le cadre du GREP?

M. Hassan Imounachen

Nous sommes une équipe de six pharmaciens d'officine, tous passionnés par les disciplines scientifiques qui s'intéressent aux plantes médicinales, notamment l'ethnopharmacologie.

Notre action est purement scientifique. Elle consiste à réaliser des travaux de recherche sur les plantes médicinales, particulièrement :

- Des enquêtes sur le terrain, surtout en milieu rural où la plus grande partie du savoir traditionnel est encore conservée, mais qui se perd, malheureusement, avec la disparition de chaque personne âgée ;
- des revues bibliographiques ;
- des tests au laboratoire pour essayer de vérifier les informations collectées sur le terrain ;
- des actions pour promouvoir l'implication des pharmaciens et des médecins dans la prescription et la dispensation des plantes médicinales.

Quelles sont les raisons qui vous ont poussés à vous lancer dans l'ethno pharmacologie ?

Nous sentons tous un regain d'intérêt pour les médicaments naturels, et ce pour différentes raisons. Pour les uns, le retour aux produits naturels est dénué de risques pour leur santé, ce qui est faux ! Quant aux couches défavorisées, ils ont recours à la médecine traditionnelle pour des raisons purement économiques. Dans les deux situations, on peut relever des pratiques dont le but est purement commercial et les informations données au public ne se basent sur aucune donnée scientifique. Les risques se sont multipliés ces dernières années avec l'implication des médias dans ce domaine (chaînes radio nationales ou de télévision satellitaires). Ces émissions sont parfois animées par des « praticiens » qui ont une formation très superficielle avec des connaissances médiocres ou nulles en pathologie, et qui n'hésitent pas à prétendre traiter des maladies incurables en direct.

Les pharmaciens reçoivent plusieurs patients désorientés par ce genre d'émissions, et ils fournissent beaucoup d'efforts pour renforcer leur adhésion aux traitements, surtout quand il s'agit des maladies chroniques ou graves. Ceci nous a interpellé dans la commission scientifique du Syndicat Régional des Pharmaciens d'Officine d'Oujda et notre réflexion a abouti au fait que les pharmaciens et les médecins devaient s'impliquer davantage dans la prescription et la dispensation des plantes médicinales. Nous nous sommes fixés comme mission de contribuer à la rationalisation de l'utilisation des plantes médicinales dans notre société, surtout que les pharmaciens ont une formation de base solide en la matière avec les modules de botanique, de pharmacognosie et de phytochimie. Dans notre ville, nous avons un environnement très favorable dans la faculté des sciences d'Oujda avec une équipe d'ethnopharmacologie très productive en matière de publication. Nous travaillons en étroite collaboration avec cette équipe et avec un laboratoire de pharmacognosie en Belgique lié au laboratoire d'Oujda

par des conventions de collaboration institutionnelles. Sans oublier que la région orientale a une flore très diversifiée qui est attribuée au fait qu'elle comporte quatre bioclimats différents selon la classification d'Emberger, car elle s'étale de la mer au désert : on y retrouve un bioclimat sub-humide, semi-aride, aride et saharien tout au sud. Avec une biodiversité particulière, riche dans les montagnes de Béni Snassen. D'ailleurs, c'est ce qui a motivé mon choix de mémoire de DESA (*Diplôme des Etudes Supérieures Approfondies*) sur les plantes médicinales du site d'intérêt biologique et écologique des Béni Snassen en 2005-2006.

En quoi consiste l'ethnopharmacologie ?

C'est une science qui se situe au carrefour des sciences expérimentales (botanique, pharmacologie ...) et des sciences humaines (ethnologie, sociologie, histoire). Elle consiste à inventorier les substances utilisées dans un but thérapeutique de manière traditionnelle et d'en évaluer les effets de manière scientifique; c'est à dire tester leur activité pharmacologique au laboratoire.

Vous avez présenté votre premier projet lors des journées pharmaceutiques d'Oujda en mai 2014, qui consiste, dans un premier temps, à l'élaboration d'une base de données des plantes médicinales de l'Oriental, où en êtes-vous?

C'est actuellement notre projet principal. Il consiste à réaliser la monographie d'une centaine de plantes médicinales de la région, et chaque monographie comporte les rubriques suivantes : des photos de la plante qui permettent sa reconnaissance pour éviter des confusions qui peuvent être à l'origine d'intoxications, ses noms scientifiques et vernaculaires, son habitat, sa phytochimie, ses activités biologiques prouvées au laboratoire, ses activités traditionnelles connues de la population et enfin sa toxicité. Le tout est présenté dans une application informatique facilement manipulable et qui permet surtout des mises à jour rapide. C'est le principal avantage de cette base de données parce que la mise à jour des documents papiers (livres) n'est pas pratique et ne peut se faire qu'après des années.

Que pensez-vous de la place qu'occupe la phytothérapie dans l'exercice officinal?

Au Maroc, je trouve que nous ne donnons pas assez d'importance à la dispensation des plantes médicinales dans nos officines. Nous nous limitons à la constatation des dérapages des praticiens non qualifiés, et dans le meilleur des cas à la dispensation de produits importés qui coûtent très chers et dont l'activité reste à démontrer vu qu'ils sont enregistrés sous forme de compléments alimentaires, alors qu'ils se proclament avoir des activités pharmacologiques. Un certain nombre de projets dans le cadre du Maroc vert commence à produire des plantes médicinales.

Plusieurs coopératives mises en place dans le cadre de l'initiative nationale du développement humain (INDH) commencent à produire des huiles essentielles ou des plantes séchées conditionnées. Si les pharmaciens ne

se préparent pas à accueillir ces produits et de les dispenser dans leurs officines dans les règles de l'art, elle seront vendues n'importe où, avec tous les risques que cela comporte pour la santé des citoyens.

Avez-vous l'intention d'exporter votre expérience dans d'autres régions du Royaume?

Nous l'avons annoncé lors du concours de la recherche et des sciences pharmaceutiques d'Oujda où nous avons reçu le premier prix. Notre projet est ambitieux et nous ne comptons pas nous limiter aux plantes de la région orientale. Notre objectif est d'élargir la base de données à toutes les plantes médicinales du pays et nous sommes conscients dans le GREP que c'est une lourde tâche. Nous sommes ouverts à toute forme de collaboration avec les professionnels de santé ou les chercheurs dans le domaine, surtout pour la mise à jour car des centaines d'articles sont publiés tous les mois et nous comptons éditer deux mises à jour par an. Cette expérience est parfaitement exportable, et nous serons heureux si d'autres groupes de pharmaciens se forment, cela réduirait considérablement la durée de la réalisation de la base de données des plantes de tout le pays.

Pensez-vous que le pharmacien d'officine pourrait contribuer à éviter les mésusages des plantes médicinales?

Grâce aux connaissances en phytothérapie acquises lors de sa formation initiale et des formations continues, que je suggère aux instances ordinales d'organiser, le pharmacien d'officine est le mieux placé pour faire profiter les citoyens des bienfaits de la phytothérapie, surtout que nous avons dans notre pays une flore médicinale très riche avec laquelle les citoyens entretiennent encore une relation très forte parce que bien ancrée dans notre histoire.



Photo - GREP - Droits réservés

Marrubium vulgare